

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2016

Convocation en date du 7 novembre 2016

PRESENTS : M DUCLERCQ, M LECOMPTE, GELON , Mmes ESCUDE, EBROUSSARD, LECERVOISIER, MM ZOZIME, HUFSCHEMIDT, Mmes POUYER, VANPOUILLE, LAGUEYTE, SILLY, SANTALO, MM CHARTON, FORGERON, SCHORNO, GODINEAU-MANIEZ

Absent excusé : Madame VENIN

Absent : Monsieur BOULILA

Secrétaire de séance : Madame ESCUDÉ

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 AOUT 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal en date du 30 août 2016.

RECOURS EN DEFENSE DEVANT LE CONSEIL D'ETAT

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner comme avocat Maître David GASCHIGNARD 27 Quai Anatole France 75007 PARIS pour la défense des intérêts de la commune auprès du Conseil d'Etat dans le cadre de la requête du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise et de l'association du Petit Rapporteur Mesnilois contre la décision de la Cour Administrative d'Appel de Douai qui a annulé le jugement du Tribunal Administratif d'Amiens qui avait annulé, pour excès de pouvoir, la délibération du Conseil Municipal relative au Plan Local d'Urbanisme.

DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE – TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au Syndicat d'Energie de l'Oise pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OISE

A l'unanimité, dans le cadre de la poursuite du fleurissement de la commune, le Conseil Municipal décide de recourir à l'expertise du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Oise pour construire un plan guide paysager et de fleurissement moyennant le versement d'une cotisation annuelle pour cette mission évaluée à 480 euros.

ACTUALISATION DES DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

A l'unanimité, le Conseil municipal maintient les demandes de subvention présentées antérieurement au Conseil Départemental et qui n'ont pas été retenues à savoir :

- les travaux de mise en sécurité de la voirie de la rue des Ecoles chiffrés à 153 053.63 euros hors taxes.
- les travaux d'aménagements extérieurs de la médiathèque chiffrés à 255 300 euros hors taxes.
- l'installation d'un équipement sportif de proximité.

DECISION MODIFICATIVE 2/2016

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'effectuer des ajustements budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

2183-100	Matériel de bureau et matériel informatique	1 200
2313-100	Constructions	350 000
2183-106	Matériel de bureau et matériel informatique	- 8 000
2183-107	Matériel de bureau et matériel informatique	300
21578-110	Autre matériel et outillage	500
2315-110	Installations, matériel et outillage techniques	- 343 000
2113-121	Terrains aménagés autre que voirie	6 000
2113-129	Terrains aménagés autre que voirie	550

RECETTES

021	Virement de la section de fonctionnement	7 550
024	Produit des cessions d'immeuble	245

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES

6226	Honoraires	7 000
023	Virement à la section d'investissement	7 550

RECETTES

7325	Fonds de péréquation Ressources Intercommunales	43 000
------	---	--------

SAISINE DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE SUR LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISES ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

A la majorité (abstentions de Madame SANTALO et Monsieur FORGERON), le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de saisir le Comité Technique Paritaire sur le projet de délibération du Conseil Municipal relatif à l'attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et engagement professionnel (RIFSEEP) qui doit être mis en place en remplacement du régime indemnitaire préalablement attribué au personnel communal et qui définit les critères d'attribution ainsi que les groupes de fonctions.

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES OMER BEE ET JULES VERNE

A l'unanimité, les tarifs de location des salles Omer Bée et Jules Verne applicables au 1^{er} janvier 2018 sont adoptés.

ADOPTION DES REGLEMENTS DE LOCATION DES SALLES OMER BEE ET JULES VERNE

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les règlements applicables au 1^{er} janvier 2018 lors de la location des salles Jules Verne et Omer Bée pour laquelle il est prévu l'encaissement d'un forfait vaisselle et/ou un forfait ménage si la salle n'est pas rendue dans un état correct le lundi matin à 9 heures, lors de l'état des lieux.

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT POUR L'IMPLANTATION DES ABRIS-VOYAGEURS DEPARTEMENTAUX

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence entre la commune et le Département de l'Oise pour l'implantation des abris-voyageurs départementaux et ce, afin de permettre au Département de percevoir la redevance annuelle sur l'exploitation commerciale de certaines surfaces de ces mobiliers urbains.

QUESTIONS DIVERSES

Le rapport d'activités 2015 du Syndicat d'Energie de l'Oise est présenté. A cette occasion, il est annoncé qu'au 1^{er} janvier 2017, l'éclairage public sera interrompu de 23 heures à 5 heures.

Le rapport annuel 2015 du Service assainissement est porté à la connaissance du Conseil Municipal. La délégation de service public a été prorogée d'un an et fait l'objet d'une nouvelle procédure d'appel d'offres. Suite à un changement de plateforme de l'hébergeur, le site INTERNET de la commune ne peut plus être mis à jour. Un nouveau site est en cours de construction.

A MESNIL-EN-THELLE le 22 novembre 2016

Pour le Maire
Le Premier Adjoint
Patrick LECOMPTE